



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 48864

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de renforcer le pilotage du réseau culturel, d'adapter ses moyens et de développer les synergies en améliorant le pilotage stratégique et la gouvernance nationale. Les rapporteurs proposent ainsi, s'agissant des parcours et de la gestion des ressources humaines, d'améliorer la gestion des carrières et les perspectives d'évolution professionnelle, notamment des agents contractuels, en y associant davantage l'Institut français, qui pourrait aussi être consulté sur les questions d'évaluation et de sélection des agents. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

Texte de la réponse

L'attractivité de la filière culturelle fait l'objet d'une attention constante de la part du ministère des affaires étrangères et du développement international. Les agents titulaires du MAEDI sont encouragés à postuler à des postes du réseau culturel, pour constituer un vivier d'agents titulaires ayant une expérience dans ce domaine. Par ailleurs, des efforts pour améliorer la continuité des parcours professionnels, notamment des agents contractuels, ont été entrepris. Des conventions spécifiques ont été passées avec des opérateurs extérieurs, tels que Campus France, France Expertise internationale ou France Médias Monde. Cette politique de partenariat est en voie d'être conclue avec d'autres opérateurs tels que l'Institut français, l'Agence française de développement, le bureau export de la musique, ainsi que d'autres structures du secteur audiovisuel. Enfin, une attention accrue est portée au moment de leur fin de mission à l'accompagnement des agents contractuels pour trouver d'autres débouchés, en explorant les capacités d'accueil des acteurs nationaux (centre national du cinéma, IF, grandes institutions culturelles) et locaux (collectivités territoriales, établissements publics, etc.).

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48864

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 993

Réponse publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5855